

AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique

Délimitation de municipalités scolaires

Par arrêté ministériel en date du 31 mai 1901, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, savoir : Nos 505, 507, 509 à 515 inclusivement et 550 à 559, inclusivement, ont été détachés de la municipalité scolaire de "La Présentation de la Sainte Vierge," comté de Jacques-Cartier, et annexés de nouveau à la municipalité scolaire de la "Côte de Notre-Dame de Liesse," dans le même comté, pour les fins scolaires.

Par arrêté ministériel, en date du 31 mai dernier 1901, les lots suivants du cadastre, savoir : Nos 206, 207, 208 et 209, ont été détachés de la municipalité de Saint-Justin, comté de Maskinongé, et annexés, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Maskinongé", dans le même comté.

Par arrêté ministériel, en date du 31 mai 1901, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de St-Hyacinthe, savoir : depuis et y compris le No 93 jusqu'au No 105, inclusivement, ont été détachés de la municipalité de Notre-Dame de St-Hyacinthe, comté de St-Hyacinthe, et annexés pour les fins scolaires à la municipalité du village de la Providence, dans le même comté.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, les lots suivants, savoir : Nos 5, 6, 7 et 8, du cadastre de la paroisse de Saint-Basile, dans le même comté, ont été détachés de la municipalité scolaire de "Sainte-Jeanne de Neuville," comté de Portneuf, et annexés pour les fins scolaires, à la municipalité scolaire de "Bois de l'Ail," dans le susdit comté.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, les lots Nos 11, 12, 13 et 14, du premier rang du canton de Ham ont été détachés de la municipalité scolaire de Ham Sud Ouest, (Saint-Adrien), comté de Wolfe, et annexés, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Notre-Dame de Lourdes de Ham Nord," dans le même comté.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, les lots Nos 1 et 2, du VIII^e rang de l'Augmentation du canton de Bul-

stode ont été détachés de la municipalité scolaire de Saint Samuel de Horton, comté de Nicolet, et annexés, pour les fins scolaires, à la municipalité de Sainte-Eulalie, dans le même comté.

Erection d'une nouvelle municipalité scolaire

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, le territoire suivant, savoir : Borné au N.-O. par le rang VII du canton Watford, et par le rang IV du canton Langevin, au N.-E., dans "Langevin," par Sainte-Justine, au S.-E. par la rivière Saint-Jean, au S.-O., par l'extrémité est des rangs IX et X du canton de Metgermette, par la ligne qui sépare les rangs IX et X de Metgermette, et par la ligne qui sépare les lots 22 et 23 dans les rangs XI, X, IX et VIII du canton Watford, le tout dans le comté de Dorchester, a été érigé en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Louis de Gonzague."

Nomination de deux commissaires d'écoles

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, le révérend M. F.-X. Faguy et M. Eugène Blais ont été nommés de nouveau membres de la commission scolaire catholique de la cité de Québec, leur terme d'office étant expiré.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901, le révérend W. J. Shaw, D. D., L. L. D., a été nommé de nouveau commissaire d'écoles de la cité de Montréal, section protestante, son terme d'office étant expiré.

Par arrêté ministériel, en date du 31 mai 1901, M. Edouard Bérard a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-George de Windsor, comté de Richmond, en remplacement de M. Pierre Kyrouac, qui a quitté la municipalité.

Révocation d'un ordre en conseil

Par arrêté ministériel, le 23^e jour de juillet 1901, l'ordre en conseil No 430, du 29 juin dernier, concernant la municipalité scolaire de "Mirabel," dans le comté des Deux-Montagnes, a été révoqué.